

ENSEMBLE PROTÉGEONS L'ÎLE DE RÉ

4 rue du général Lapasset
17410 Saint Martin de Ré
collectif.EPIR@hotmail.fr

Communiqué de presse (23 décembre 2011)

L'EPIR réagit au DOO, document final du SCOT arrêté par le Conseil Communautaire le 15 décembre dernier.

L'objectif le plus important du SCOT devrait être de mettre en place de solides outils permettant de maîtriser l'urbanisation de l'île dans le futur. Comme chacun peut le constater la capacité d'accueil de l'île atteint aujourd'hui son niveau de saturation et le précédent schéma directeur n'a aucunement freiné le développement immobilier au cours des dix dernières années.

C'est dans ce sens que les principales associations environnementalistes de l'île réunies dans le collectif EPIR (Ensemble Protégeons l'île de Ré) se sont concertées et sont intervenues à plusieurs reprises auprès de la CDC et des Préfets (Henri Masse puis Béatrice Abollivier) pour que le SCOT comporte des prescriptions fortes en la matière, prescriptions s'imposant aux futurs PLU de chaque commune.

Dans ses observations suite au comité de pilotage du 3 Octobre, Madame le Préfet appréciait le fait que le DOO proposé prescrive que les documents d'urbanisme locaux, maîtrisent la sur-densification de 80 % du résiduel constructible. Elle demandait même que cette prescription soit détaillée commune par commune avec des objectifs de réduction de la capacité de droit à construire.

Or coup de théâtre le 15 décembre, dans la dernière version du DOO que le conseil communautaire a approuvé, les prescriptions les plus fortes concernant la maîtrise de l'urbanisation ont été supprimées ou transformées en simples préconisations. Il s'agit d'une forte régression par rapport aux documents précédemment présentés et ce recul est très inquiétant pour l'avenir de l'île.

A quoi sert un conseil communautaire, pourquoi mettre en place un schéma de cohérence territoriale, où est la protection indispensable d'un espace naturel fini et fragile que constitue une île, en particulier une île aussi fragile que celle de Ré, si finalement on laisse chaque commune seule face aux pressions inévitables d'intérêts locaux.

L'EPIR s'est immédiatement ému de cette régression par une lettre à Madame le Préfet et nos associations continueront à se battre vigoureusement pour que l'île de Ré ne soit pas définitivement défigurée et mise en danger par une urbanisation qu'on refuse de maîtriser.

Les membres du collectif EPIR:

AIR (Amis de l'île de Ré), Nature Environnement 17 (Charente Maritime), Avenir du Bois (Le Bois-Plage), APSC (la Couarde sur Mer), ASSIP (les Portes en Ré), APSL (Loix), APSSC (St Clément des Baleines), Ré Nature Environnement (île de Ré), AUTIR (transports), MAT Ré (la Flotte, Rivedoux-Plage).

Contacts :

Philippe de LONGVILLIERS : plongvilliers@hotmail.fr 06 16 18 44 31

Jean-Pierre GOUMARD : jpgoumard@gmail.com 05 46 09 21 46